

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## LABEL « FABRIQUÉ À SAINT-MAUR »

### DOSSIER DE CANDIDATURE Edition 2022

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site  
de la Mairie de Saint-Maur à l'adresse suivante :

<https://www.saint-maur.com>

Il devra être envoyé / ou déposé dûment rempli, signé et accompagné des pièces justificatives listées  
ci-dessous, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de Saint-Maur  
Service économique  
Pôle Commerces et Artisanat  
Place Charles de Gaulle  
94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Ou par voie électronique : [commerces.artisanat@mairie-saint-maur.com](mailto:commerces.artisanat@mairie-saint-maur.com)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au :  
16 mai 2022

*Chaque dossier de candidature devra obligatoirement comprendre :*

- le dossier de candidature daté et signé (p.8)*
- un extrait Kbis ou extrait D1 de moins de 3 mois*
- un justificatif d'immatriculation au RNA avec numéro de SIREN et/ou de SIRET de moins de 3 mois*
- tous documents de certifications ou label dont le demandeur bénéficie ainsi que ses sous-traitants (certification ISO, certification de produits...)*
- des photos libres de droit du produit et du lieu de production ainsi que tous documents de communication, (photos du commerce, de l'équipe, plaquettes, attestations...) permettant d'apprécier la qualité du produit.*

#### Cadre réservé à l'administration

Dossier N° : .....

Date de dépôt du dossier : .....

Activité : .....



2 - Caractéristiques du produit ou de la gamme de produits pour le(s)quel(s) la labellisation est demandée

Nom du produit : .....

- Catégorie concernée : - Artisanat d'art et création   
- Création culinaire et/ou alimentaire   
- Activités de production

Description du produit ou de la gamme de produits pour le(s)quel(s) la labellisation est demandée (des photos du produit libres de droit doivent être ajoutées au dossier):

.....  
.....  
.....  
.....

3 - Caractéristiques du processus de fabrication du produit

3.1) Caractère local de la fabrication

*Le label pourra être accordé aux produits dont les principales étapes de fabrication ou de transformation leur ayant permis de prendre leurs caractéristiques essentielles, ont eu lieu sur le territoire de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.*

**Il est précisé que les simples finitions, assemblages ou conditionnement n'ont évidemment pas vocation à conférer le label « Fabriqué à Saint-Maur » qui est réservé aux produits résultant d'un savoir-faire.**

la lecture de cette définition, déclarez-vous que votre produit a été fabriqué /transformé sur le territoire de Saint-Maur ?

Oui  Non

Description des différentes étapes de transformation du produit :

celle(s) se déroulant dans vos locaux situés à Saint-Maur ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Le cas échéant, si elle(s) se déroule(nt) dans les locaux d'entreprises associées merci d'indiquer leurs noms et coordonnées :

.....  
.....  
.....  
.....

Un (ou des) outillage(s) spécifique(s) intervien(nen)t-il(s) dans le cadre de cette production?

Si oui le(s)quel(s) ? :

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à concevoir un produit typiquement saint-maurien ?

- Image véhiculée
- Qualité des produits
- Facilité logistique
- Souhait de valoriser la Ville

Autre :

.....

.....

.....

Les matières premières utilisées pour parvenir à votre produit finalisé proviennent-elles de :

- Saint-Maur
- la région Ile-de-France
- France
- Union Européenne
- Hors Union Européenne

### 3.2) Le savoir-faire

*Description du savoir-faire : le savoir-faire est l'application de techniques spécifiques acquises par la formation et/ou l'expérience et qui fait intervenir l'intelligence de la main.*

Utilisez-vous des techniques spécifiques qui interviennent dans la fabrication de votre produit ? :

Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....



Nombre total de salariés en dehors du gérant (et/ou cogérant) / président(e) : .....

Nombre total d'apprentis : .....

Si vous avez des salariés et apprentis, avez-vous mis en place des actions de formation en leur faveur ?

Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

.....  
.....  
.....  
.....

Avez-vous entrepris/participé à des actions en lien avec le quartier (relations avec les commerçants, les institutionnels, les riverains, participation à des événements locaux...) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

5 - Caractéristiques responsables de l'entreprise dans son environnement
--

Avez-vous développé une démarche environnementale et/ou intégré les processus suivants à votre activité ?

- tri des déchets
- valorisation des biodéchets et huiles usagées
- don des produits comestibles restant à des associations
- réduction de la consommation d'eau et d'électricité
- réemploi des déchets
- lutte contre le gaspillage
- mode de livraison optimisé
- utilisation d'un véhicule professionnel « propre » (électrique, GNV, etc.)
- intégration des produits dans des filières de production vertueuse (circuit court, commerce équitable, label etc.)
- lutte contre l'obsolescence programmée du ou des produits

Autre : .....

.....

Précisions relatives à votre démarche environnementale :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quelles perspectives de développement prévoyez-vous à moyen - long terme :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Avez-vous d'autres éléments sur le produit ou la gamme de produits, pour le(s)quel(s) le label Fabriqué à Saint-Maur est demandé, à porter à la connaissance du jury ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**

# LABEL « FABRIQUÉ À SAINT-MAUR »

Edition 2022

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, fonction)

.....

représentant l'entreprise

.....

candidate à l'édition du Label « Fabriqué à Saint-Maur » :

- certifie que les informations communiquées dans le dossier d'inscription sont sincères et véritables ;
- certifie être à jour de mes obligations comptables et fiscales ;
- certifie avoir pris connaissance des dispositions suivantes et m'engage à les respecter :

Le produit ou la gamme de produits pour le(s)quel(s) la labellisation est demandée doit être fabriqué et/ou transformé sur le territoire de Saint-Maur.

**NB : Indiquer une origine trompeuse constitue une infraction sanctionnée par 2 ans de prison et 300 000 € euros d'amende (art L121-6 du Code de la Consommation)**

Fait à .....

Le .....

Signature :

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter le service économique au **01 45 11 65 34** ou par mail à l'adresse suivante : **commerces.artisanat@mairie-saint-maur.com**